



Groupe Prieur

Audit Légal | Système d'Information | CyberAudit

RSE | Reporting Durabilité

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

20 rue Abbé Gillet – 51000 Châlons-en-Champagne

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rapports du commissaire aux comptes



Groupe Prieur

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration
ASSOCIATION DIOCESAINE
DE CHALONS EN CHAMPAGNE
20, rue de l'Abbé Gilet
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TROYES,
Le 23 juin 2026

Pour la SARL PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT

Yohan LOTH
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila	3 763	3 763		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1 743 189			1 596 874
Constructions	23 029 727	12 298 834		11 351 402
Installations techniques, matériels et outillages industri	728 184	606 430		142 636
Autres immobilisations corporelles	1 393 150	1 207 663		218 958
Immobilisations corporelles en cours	207 427			90 171
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>	105 000		105 000	
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 985		14 985	7 200
Autres immobilisations financières	1 109		1 109	2 238
Total I	27 226 534	14 116 690	13 109 844	13 409 480
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Stocks et en-cours de production (biens et services)	45 947		45 947	53 694
Avances et acomptes versés sur commandes				3 342
<i>Créances</i>				
Créances usagers et comptes rattachés	59 545		59 545	30 549
Créances reçues par legs ou donations	275 545		275 545	248 015
Autres créances	96 994		96 994	87 978
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
Valeurs mobilières de placement	7 870 723	525 144	7 345 579	7 476 356
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	364 081		364 081	196 346
Charges constatées d'avance	46 609		46 609	41 204
Total II	8 759 444	525 144	8 234 300	8 137 485
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecart de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	35 985 977	14 641 834	21 344 144	21 546 964
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				



Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	2 461 231	2 461 231
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	15 909 805	14 861 057
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		3 060 146
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>		2 419 339
Excédent ou déficit de l'exercice	78 199	192 059
Situation nette (sous-total)	18 449 236	18 371 036
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	18 449 236	18 371 036
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	361 942	234 495
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	361 942	234 495
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III		
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1 862 707	2 216 023
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	44 330	48 453
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	184 574	141 839
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	159 151	161 769
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	275 161	371 071
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	7 044	2 278
Total IV	2 532 966	2 941 433
<i>Ecart de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	21 344 144	21 546 964
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	1 626 284	
<i>Dont à moins d'un an (a)</i>	906 682	
<i>(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque</i>	386	
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	1 664	1 627
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>	69 027	183 379
<i>Ventes de prestations de services</i>	644 049	1 077 060
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		110 100
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	3 284 248	1 758 559
<i>Dont Dons manuels</i>	1 307 255	1 087 972
<i>Dont Mécénats</i>	352 857	316 600
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>	842 613	206 264
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		112 912
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	179 953	650 522
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	252 350	
<i>Autres produits</i>	300 737	325 700
Total I	4 732 029	4 219 859
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>	27 830	384 094
<i>Autres achats et charges externes</i>	1 840 622	1 433 347
<i>Aides financières</i>	88 057	57 959
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	134 557	144 808
<i>Salaires et traitements</i>	552 348	1 157 980
<i>Charges sociales</i>	905 022	428 223
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	843 329	849 296
<i>Reports en fonds dédiés</i>	307 400	37 453
<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées</i>	109 768	
<i>Autres charges</i>	9 183	19 775
Total II	4 818 116	4 512 936
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-86 087	-293 077
PRODUITS FINANCIERS		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>	14	20
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	106 927	122 003
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	389 945	387 211
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	263 181	109 557
Total III	760 067	618 792
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	525 144	389 945
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	20 484	22 997
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	43 521	56 112
Total IV	589 148	469 053
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	170 918	149 738



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	84 831	-143 339
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		31 910
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		72 684
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-40 774
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 632	7 946
Total des produits (I+III+V)	5 492 095	4 870 560
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 413 896	5 062 619
EXCEDENT OU DEFICIT	78 199	-192 059



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DIOCESAINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 21 344 144 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 78 199 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 25 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



[Faint, illegible handwritten text]

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1- Objet social de l'Association Diocésaine de Chalons en Champagne

L'Association Diocésaine de Chalons en Champagne a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique, et en particulier les points suivants :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes.
- Pourvoir au traitement d'activité et éventuellement de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Eglise.

2- Application du nouveau plan comptable

A Compter du 1er janvier 2025, l'Association Diocésaine applique le règlement ANCC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement remplace les dispositions antérieures et entraîne des modifications de présentation des comptes annuels, ce qui constitue un changement de méthodes comptables.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les principales modifications concernent :

- * La refonte du résultat exceptionnel
- * La suppression de la technique du transfert de charges
- * La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- * La réforme des modèles des états financiers

Les principaux comptes modifiés sont	avant	ANCC 2022-06
Reprise de subventions d'investissement	777	747
Charges exceptionnelles	678	658
Produits exceptionnels	772	758
Transfert de charges (rembt sinistres)	791	758
Transfert de charges (rembt formation)	791	758
Transfert de charges (rembt ch personnel)	791	649
Valeur nette comptable éléments d'actif sortis	675	652
Produit de cessions éléments d'actif	775	757

3- Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

Monseigneur Franck JAVARY, notre nouvel évêque, a été ordonné évêque de Chalons en Champagne le 1er mars 2025

Départ des salariés suivants : Mme Aurelia GRANSON, Mme Hélène LECLERE

Embauche de : Mme Caroline BUCK pour le sanctuaire de l'Epine et de Mme Aline DEGARDIN pour le service immobilier

Décès du Père Henri PETIPAS et du Père Jean Marie SPIEGEL

Départ du diocèse d'un prêtre de la communauté Saint Martin : Don Antonin DICHAMP

Arrivée dans le diocèse d'un prêtre de la communauté saint Martin : Don Philippe LIOT de NORBECOURT

Faits caractéristiques

Arrivée d'un nouveau séminariste en septembre 2025 : M Paul VIRARD

Enregistrement en immobilisation de l'appartement hérité du Père Jean Marie SPIEGEL à Rosny sous bois pour un montant de 55 000 € et d'une maison héritée de Mme ARNOULD à Broussy le Petit pour 50 000 €

Enregistrement en immobilisation de terres de culture (environ 13 ha) héritées de M Michel ROGEZ MASSON à Saint Remy sur Bussy

Vente de la maison située au 12 rue Parmentier à Chalons en Champagne pour un montant de 142 000 € et des deux maisons situées rue Baudelot (N° 1 et N°3) à Chalons en Champagne pour un total de 106 000 €

4- Valorisation du bénévolat

Parmi les critères utilisés : pour une LEME (laïc en mission ecclésiale) : c'est le taux horaire + charges soit pour 2025 21.52 €/h



Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANCC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement remplace les dispositions antérieures et entraîne des modifications de présentation des comptes annuels, ce qui constitue un changement de méthodes comptables.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les principales modifications concernent :

- La refonte du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- La réforme des modèles des états financiers.

Les principaux comptes modifiés sont :

2022-06

Avant

ANCC

- Reprise de subventions d'investissements :	777	747
- Charges exceptionnelles (diverses régularisations et charges sur exercices antérieurs)	672	658
- Produits exceptionnels :	772	758
- Transferts de charges : remboursements de sinistres :	791	758
- Transfert de charges : remboursement de formation	791	758
- Transferts de charges de personnel (IJ...)	791	649
- Valeur nette comptable des immobilisations sorties :	695	652
- Produit de cession des éléments d'actif :	775	757

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 907		2 144	3 763
Immobilisations incorporelles	5 907		2 144	3 763
– Terrains	1 596 874	168 500	22 185	1 743 189
– Constructions sur sol propre	7 536 336		194 384	7 341 952
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 562 746	221 271	96 443	15 687 775
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	750 094		31 461	728 184
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	91 277	1	2	91 276
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 323 008	25 025	46 159	1 301 874
– Emballages récupérables et divers				105 000
– Immobilisations corporelles en cours	90 171	349 892	232 636	207 427
– Avances et acomptes		105 000		
Immobilisations corporelles	26 950 506	879 440	623 270	27 206 677
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	9 438	13 500	6 843	16 094
Immobilisations financières	9 438	13 500	6 843	16 094
ACTIF IMMOBILISE	26 965 851	892 940	632 257	27 226 534

Autres immobilisations corporelles – Divers : 105 000

Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 105 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 907		2 144	3 763
Immobilisations incorporelles	5 907		2 144	3 763
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	4 472 866	151 406	135 559	4 488 713
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 274 813	604 655	69 347	7 810 121
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	607 458	30 433		606 430
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	83 250	4 899		88 147
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 112 077	51 935	44 491	1 119 516
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 550 464	843 328	280 865	14 112 927
ACTIF IMMOBILISE	13 556 371	843 328	283 009	14 116 690

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 494 787 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
Prêts	14 985	7 860	7 125
Autres	1 109	1 109	
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	59 545	59 545	
Autres	372 539	372 539	
Charges constatées d'avance	46 609	46 609	
Total	494 787	487 661	7 125
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	13 500		
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>	5 715		

Créances de l'actif circulant – Autres : 372 539

Notes sur le bilan

Dont créances reçues par legs et donations : 275 545

Produits à recevoir

	Montant
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	92 610
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	12 692
Total	105 302

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances</i>	389 945	525 144	389 945	525 144
Total	389 945	525 144	389 945	525 144

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	2 461 231				2 461 231
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>	18 521 203	-192 059		2 419 339	15 909 805
<i>Report à Nouveau</i>	-2 419 339		2 419 339		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-192 059	192 059	78 199		78 199
<i>Situation nette</i>	18 371 036		2 497 538	2 419 339	18 449 236
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	18 371 036		2 497 538	2 419 339	18 449 236

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 532 966 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine	386	386		
– à plus de 1 an à l'origine	1 862 322	236 038	719 922	906 362
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	44 330	44 330		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	184 574	184 574		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	159 151	159 151		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	275 161	275 161		
<i>Produits constatés d'avance</i>	7 044	7 044		
Total	2 532 966	906 682	719 922	906 362
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	236 416			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	27 584
<i>INT COURUS SUR EMPRUNTS</i>	1 216
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	386
<i>PERS.PROV/CONGES A PAYER</i>	47 360
<i>PERS/PROV BRUT SUR C.E.T.</i>	20 099,3
<i>PROV CONG.PAYES CHARG.SOCIALES</i>	14 924
<i>PROV C.E.T. CHARGES SOCIALES</i>	5 951
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	10 089
<i>CHARGES A PAYER</i>	42 815
Total	170 423



LES CHARGES A PAYER D'EXPLOITATION SONT DE 170 423 €

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>CHARGES PAYEES AVANCE</i>	46 609		
Total	46 609		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>PRODUITS PERCUS D AVANCE</i>	7 044		
Total	7 044		

Tableau subventions versees et trav en cours 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

ETAT DES SUBVENTIONS VERSEES

libellés	montant
Subventions de fonctionnement	88 057,00
	88 057,00

TRAVAUX EN COURS

Lieux	Libellés travaux	montant au 31/12/2025
<u>Espace Missionnaire Chalons/Champagne Sud</u> Chalons Centre	1 Place Notre dame	3 781,41
<u>Espace Missionnaire Vignoble</u> Epernay	Chapelle saint Laurent	9 000,00
<u>Hors Doyenné</u> l'Epine	préau st Jean	123 581,13
l'Epine-terrain des 3 rois	etude construction 2 batiments	45 412,27
ADAP	Honoraires sur travaux à faire	23 432,05
<u>Espace Missionnaire Perthois</u> Vitry le François	Eglise Rome st Charles	2 220,00
		207 426,86

20 Rue Abbé Gillet - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE



Etat complémentaires des charges à payer 2025

	montant
Intérêts courus sur emprunts bancaires	1 216,00
frais bancaires à payer	386,00
Fournisseurs, factures non parvenues	27 584,00
Personnel provision sur congés à payer	47 350,00
Personnel provision brut sur CET	20 099,00
provision charges sociales sur congés payés	14 924,00
Provision charges sociales sur CET	5 951,00
Etat provision sur congés payés	2 326,00
Etat provision sur CET	967,00
Etat charges à payer	10 089,00
charges à payer	42 815,00
TOTAL	173 717,00

Les charges à payer d'exploitation sont d'un montant de 173 717 €

Etat complémentaire dépréciation des actifs 2025

Tableau sur les dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	389 945	525 144	389 945	525 144
Total	389 945	525 144	389 945	525 144
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		525 144	389 945	
Exceptionnelles				

 Avantage en nature 2025**- AVANTAGES EN NATURE**

* Montant forfaitaire pris en compte pour les prêtres logés par le diocèse sur la base de :
3 pièces principales soit 42.10 €/mois * 3 pièces * 12 mois = 1 515 € pour 2025
Soit un total de 43 573 € pour 2025
(voir: déclaration DADS 2)

*Avantage en Nature RCF :

60% cotisation serveur
National



*Avantage en nature véhicule d'un salarié cadre embauché en septembre 2023 pour le service
immobilier : Montant au bilan : 470€

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50 000 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature : 121 855 €

Honoraires du commissaire aux comptes (compte comptable 622620) 11 100 €



Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement du compte des SCPI de 2000 000 € au profit du CRCA pour garantie de l'emprunt de 1500 000 €	500 000
Avals et cautions	500 000
Engagements en matière de pensions	110 527
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	610 527

l'Indemnité de départ à la retraite à la clôture de l'exercice s'élève à 110 527 €

Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charges : 50 %

Taux d'actualisation : 0 Taux de mortalité : 0 Taux de rotation : 0

Age de départ volontaire : 64 ans

tableau variation fonds dedies 2025

Tableau variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Projet 1							
Projet 2							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Projet 1							
Projet 2							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Projet 1 (Presbytère Vitry le François)							
Projet 2							
Sonorisation église							
TOTAL	#VALUE!						

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Tableau des legs donations ass vie 2025
Tableau détaillant la rubrique "Legs, donations ou assurances-vie"

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	211 996
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	630 617
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	179 953
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	307 400
SOLDE DE LA RUBRIQUE	715 166

Tableau des fonds reportés 2025

Tableau des fonds reportés

Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	234 495	307 400	179 953	361 942

SANS CHANGEMENT DE METHODE

Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Montant global		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	234 495	307 400	179 953	361 942



Listes des paroisses et services 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

**LISTE DES SERVICES SANS ENTITE JURIDIQUE ET DES PAROISSES ENTRANT DANS
LE PERIMETRE RETENU POUR LE BILAN 2025 DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE
CHALONS EN CHAMPAGNE**

A- LES SERVICES SANS ENTITE JURIDIQUE* Pole initiation formation

formation permanente
catéchuménat
œcuménisme
interreligieux

* Pole communication -nouvelle évangélisation

Sedicom- Eglise de Chalons
nouvelle évangélisation

* Pole jeunes familles vocations

service de la catéchèse
service des vocations
pastorale des jeunes
aumonerie des jeunes
pastorale des familles

* Pole liturgie sacrements

pastorale liturgique et sacramentelle

* Pole diaconie solidarité

pastorale de la santé
pastorale des migrants
pastorale des personnes handicapés
aumonerie des gens du voyage

Pélerinages diocésains

Boutique de la basilique

Pelerinage de l'Epine

20 rue abbé Gillet -51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Listes des paroisses et services 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

B- LISTE DES PAROISSES

Espace missionnaire de l'Argonne
St Rouin d'Argonne Sud
Ste Menehould
St Louis d'Argonne Nord

Espace missionnaire de la Brie
Bx Frédéric Ozanam d'Aube et Seine
St Augustin de Fere Ensemble
St Louis Marie Grignon de Montfort du Grand Morin
Ste Léonie Aviat du Sezannais
St Alpin du Surmelin
St Vincent de Paul de Montmirail

Espace missionnaire Chalons Champagne Nord
St Antoine-St Martin de Chalons Nord
Bx Jean XXIII de Chalons rive gauche
St Ephrem de la Berle aux Tarnauds
St Dominique Savio des Trois Rivières
Ste Thérèse Bénédicte de la Croix de la Suippe
St Paul des quatre voies

Espace missionnaire Chalons Champagne Sud
St Etienne de Chalons centre
Ste Thérèse de l'enfant Jésus de Chalons Sud
Saint Memmie
St Eloi de Coole Marne Soude
St François de Sales des Mothées
Ste Marie des sources de la Vesle

Espace missionnaire du Perthois
Ste Marie de la Cote de Vergeois
St Bernard de la Saulx
Ste Geneviève des Cotes de Champagne
St Pierre des Monts Torlors
St Jean apôtre de Marne et Bocage
Bx Charles de Foucault de Vitry le François
St Jean Bosco du Seuil du Perthois

Espace missionnaire du vignoble
St Rémi d'Epernay
St Vincent de la Cote des Blancs
St Leu du Mont Aimé
St Benoît des Coteaux Sud d'Epernay

20 rue abbé Gillet -51000 CHALONS EN CHAMPAGNE



Listes des paroisses et services 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

St Sebastien des Rives de Marne
St Hildegren de la Vallée de la Marne



20 rue abbé Gillet -51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tableau effectif 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS

Fonction	Nombre de personnes physiques au 31/12/2025	E.T.P. au 31/12/2025
Animateurs en paroisse	5	4,8
Animateurs diocésains	1	1
Econome diocésain(cadre)	0	0
Personnel mis à disposition en interne (curie+services+paroisses)	1	0,68
Administratif	12	10,32
Personnel d'entretien	1	1
	20	17,8

E.T.P : Equivalent Temps Plein

Tableau evaluation benevolat 2025

VALORISATION DU BENEVOLAT

taux horaire retenu charges comprises:

21,52

A- Gestion centrale

SERVICE RENDU	Nbre d'heures	Valorisation
Commission immobilière: 3 h x 2 journées à 2 personnes	12,00	258,24
Commission finance: 2 réunions de 2h pour 2 personnes	8,00	172,16
Conseils CA-CDAE 5 réunions de 2 heures pour 6 personnes	60,00	1 291,20
travail bénévole de 3 personnes du CDAE	150,00	3 228,00
Secrétaire de la chancellerie 14h/semaine sur 48 s	672,00	14 461,44
Assemblée générale: 60 personnes pour 2 heures	120,00	2 582,40
	1 022,00	21 993,44
B- Services diocésains		
Accompagnateur pole annonce de la foi 14h/semaine sur 48s	15 791,00	339 822,32
Selon les différents services		
Services des pèlerinages	15 791,00	339 822,32
C- Paroisses		
Accueil, catéchistes de base, relais, équipes d'obsèques, accompagnement des malades, préparation des mariages et baptêmes, chorale, servants d'autel, nettoyage et fleurissement des églises, équipes liturgiques, organistes, etc	Pour mémoire	
Equipe de conduite de paroisse		
34 paroisses par 5 réunions de 3h pour 5 personnes	2 550,00	54 876,00
Conseils pastoraux et économiques		
34 paroisses par 1 réunion annuelle de 2h pour 15 personnes	1 020,00	21 950,40
Réunions d'information pour le denier: 34 personnes à 2 heures	68,00	1 463,36
Trésorier/comptable/intendant: suivi des finances et des comptes: 5h		
* 40 entités* 12 mois* 2 personnes	4 800,00	103 296,00
	8 438,00	181 585,76
Total général	25 251,00	543 401,52

soit 13,88 E.T.P.

Tableau des dons venant de l'étranger 2025

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur (a)	date de l'avantage ou de la ressource (b)	Personnalité juridique du contributeur (c)	Nature de l'Avantage ou de la ressource (d)	Caractère direct ou indirect (d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement (d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (d)
Allemagne	08/06/2025	personne physique	don	direct	CB	10,00
	27/12/2025	personne physique	don	direct	CB	18,00
Total Allemagne						28,00
Belgique	27/01/2025	personne physique	don	direct	virement	56 000,00
	16/02/2025	personne physique	don	direct	virement	62 765,00
	31/12/2025	personne physique	don	direct	CB/mois	360,00
Total Belgique						119 125,00
Luxembourg	31/12/2025	personne physique	don	direct	virt/mois	12 050,00
Total Luxembourg						12 050,00
Total général						131 225,00

- (a) Les avantages et ressources sont regroupés par Etat
Il peut s'agir:
* de l'Etat contributeur
* de l'Etat du siège social d'une personne morale étrangère
* de l'Etat du siège d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à
* de l'Etat de résidence fiscale d'une personne physique non résidente fiscale

Les avantages et ressources sont classés, pour chaque Etat, par ordre Chronologique en fonction de la date de l'encaissement ou, pour un avantage ou une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement

- (b)
- (c) Indiquer s'il s'agit:
* d'un Etat ou d'une autre collectivité publique
* D'une autre personne morale
* d'une personne physique
- (d) Conformément à l'article 4 du décret N° 2021-1812 du 24 décembre 2021



Groupe Prieur

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration
ASSOCIATION DIOCESAINE
DE CHALONS EN CHAMPAGNE
20, rue de l'Abbé Gilet
51038 CHALONS-EN CHAMPAGNE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention avec l'Association Immobilière de la Marne (AIM)**

1/ L'Association Diocésaine assure pour le compte de l'Association Immobilière de la Marne différentes prestations de services à savoir :

- Gestion administrative, technique et financière des immeubles de l'AIM ;
- Utilisation des moyens matériels, informatiques et humains de l'Association Diocésaine.

Ces prestations ont été facturées pour un montant de 37 900 € par l'Association Diocésaine ;

- **Convention avec l'Association RCF RADIO L'EPINE**

1/ Une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 200 € a été versée en 2025 au profit de l'Association RCF RADIO L'EPINE par l'Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne ;

2/ L'Association Diocésaine a enregistré au 31/12/2025 en produit des frais de gestion de bilan refacturés à RCF RADIO L'EPINE pour un montant de 500 €.

3/ L'Association Diocésaine a enregistré au 31/12/2025 en produit des frais d'occupation de bureaux refacturés à RCF RADIO L'EPINE pour un montant de 3 189€.

Fait à TROYES,
Le 22 juin 2026

Pour la SARL PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT

Yohan LOTH
Commissaire aux Comptes

